



2020–2022

Bilan de mi-législature du Conseil administratif

BILAN DE MI-LÉGISLATURE 2020-2022

I. INTRODUCTION

Lors de sa prise de fonction en 2020, le nouveau Conseil administratif a rédigé son programme de législature. Dans une volonté de transparence, les trois magistrats y ont formulé leurs priorités en matière de politique publique en définissant les projets qu'ils entendaient poursuivre. Cette feuille de route aux objectifs clairement définis sert aujourd'hui de référence pour évaluer les engagements pris par l'Exécutif auprès de la population et du Conseil municipal.

Le Conseil administratif a en effet saisi l'occasion de la moitié de la législature - franchie officiellement en décembre - pour faire un bilan intermédiaire de ses actions. Que s'est-il passé à Vernier depuis le mois de juin 2020 ? Quels projets ont pu être concrétisés ? Des intentions politiques se sont-elles révélées plus compliquées à réaliser que prévu ?

Avant de s'attaquer au cœur du programme, il est nécessaire d'évoquer brièvement le contexte dans lequel l'Exécutif a évolué depuis juin 2020. Au moment de son entrée en fonction, nous étions en pleine crise du Covid-19. Le confinement du printemps était encore dans tous les esprits. Nos comportements et nos actions étaient suspendus aux statistiques sanitaires et aux décisions hebdomadaires du Conseil fédéral. Deux ans et demi plus tard, d'autres crises sont hélas survenues, évacuant la crise sanitaire de nos préoccupations

immédiates sans pour autant que la société ait encore pu en mesurer pleinement les impacts économiques et psychologiques.

Malgré ces difficultés objectives, le Conseil administratif a tenu le cap. La plupart des projets exposés dans le programme de législature ont été engagés et certains sont quasiment aboutis. Quelques-uns ont toutefois dû être revus, voir abandonnés, pour privilégier des actions plus en phase avec les préoccupations de la population.

Si le chemin déjà parcouru s'avère important, le Conseil administratif n'entend pas se reposer sur ses lauriers. Les évolutions rapides de notre société imposent au contraire de définir de nouvelles actions que nous souhaitons pouvoir présenter dans le bilan de législature en 2025.

II. MÉTHODE

Le document que vous tenez entre vos mains reprend, point par point, les intentions formulées le programme de législature. Il dresse un état des lieux à mi-parcours du travail réalisé par le Conseil administratif.

L'évaluation à proprement parlé de chaque projet a été effectuée par les chef-fe-s de services, puis validée par les magistrats. Elle se base sur l'objectif et la proposition formulés par l'Exécutif dans son programme. Pour chaque projet, il est indiqué

si celui-ci a été engagé, son degré de réalisation et le détail des actions entreprises.

III. LIGNES DIRECTRICES DE L'ACTION

Au début de son mandat, le Conseil administratif a défini trois lignes directrices pour guider son action : la proximité, la transparence et l'accessibilité. Il a veillé à respecter chacune de ces valeurs au cours de cette première moitié de législature.

a. La proximité

Dans un esprit d'innovation, la Ville de Vernier a animé son premier Conseil des habitants. Cette structure a pour ambition d'intégrer dans des processus de débat des habitants et des habitantes qui n'ont pas l'habitude de la participation démocratique. Plusieurs propositions ont émergé à l'issue de cette première expérience. L'administration s'est engagée à les concrétiser. Les autorités réfléchissent par ailleurs à développer de nouveaux cadres de gouvernance de quartier.

b. La transparence

Le Conseil administratif a veillé à informer le Conseil municipal des éléments susceptibles d'influencer de manière notable la vie de notre commune, que ce soit dans le cadre des commissions ou en séance plénière. L'exercice budgétaire est le temps fort de la vie politique. Une des particularités de Vernier est que les conseillers municipaux disposent de l'entier du plan comptable, alors que l'exigence légale se limite à une vue plus générale. Depuis deux exercices, l'administration s'efforce d'apporter aux conseillers un

document permettant d'affiner la compréhension des chiffres par différentes axes d'analyse. Ce bilan de mi-législature s'inscrit également dans ce souci de transparence envers le Délibératif et la population.

c. L'accessibilité

La refonte du site internet de Vernier a été l'occasion d'une réflexion sur les barrières linguistiques. Selon des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques, près d'une personne sur cinq rencontre des difficultés à comprendre des textes du quotidien. L'usage de termes techniques ou administratifs constituent autant de problèmes supplémentaires. L'administration a donc décidé de revoir ses brochures, ses formulaires ainsi que les contenus du site Internet afin de s'assurer qu'ils soient rédigés dans une langue simple, claire et accessible au plus grand nombre.

IV. POLITIQUES PRIORITAIRES

1. COHÉSION SOCIALE ET PARTICIPATION

La volonté de la Ville de Vernier de mettre la cohésion sociale en avant n'est pas nouvelle. Le titre de « laboratoire d'innovation sociale » en est une des preuves : volonté d'inventer afin que chaque habitant puisse trouver les réponses et les opportunités qui lui sont propres dans sa commune. Vernier doit donner une place à toutes et tous, mais également permettre de tisser et maintenir les liens indispensables à la vie en communauté.

a. Activation des droits

Contexte en 2020 : Le Conseil administratif fait le constat que trop souvent les Verniolans ne sollicitent pas le coup de pouce auquel ils ont droit, les plongeant ainsi dans des situations difficiles. La Ville de Vernier refuse de voir les classes moyennes et les classes populaires sombrer dans les difficultés, alors qu'avec un conseil ou une aide ponctuelle, elles auraient pu trouver des solutions pratiques.

Objectif formulé dans le programme de législation : La Ville de Vernier vise à réduire le non-recours aux droits, notamment des classes moyennes qui hésitent trop souvent à le faire, et ainsi éviter la péjoration des situations.

Proposition du Conseil administratif : Afin que chacun puisse faire valoir ses droits, obtenir des réponses et des orientations rapides à ses questions et difficultés, le Conseil administratif souhaite mettre en place un dispositif qui facilite cet accès. Il s'articulera autour d'employés communaux qui donneront cette première réponse, et des écrivains publics qui pourront effectuer les premières démarches. À travers des collaborations avec des professionnels et associations (ASLOCA, syndicats, avocats, etc.), des réponses plus complètes pourront être ensuite apportées.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

50-75 %

Description : Grâce à des fonds externes privés, le projet *Activation des droits* a pu officiellement démarrer début 2022. La mise sur pied des permanences téléphoniques assurées par les travailleurs sociaux a permis de doubler le nombre de

situations traitées : près de 1'000 en 2022 contre 520 en 2021. Les permanences juridiques sur des thèmes spécifiques se sont également très vite remplies avec un total de 360 personnes reçues en 2022.

Le service de la cohésion sociale a ainsi pu capter des demandes émanant de population qu'il était auparavant difficile de toucher. La phase pilote du dispositif a été raccourcie à deux ans. Un bilan final sera réalisé courant 2023 pour évaluer la pertinence d'une potentielle pérennisation.

b. Seniors plus

Contexte : Le vieillissement de la population est un fait de notre société. Il est important pour la Ville de Vernier d'accompagner ce phénomène en profitant des ressources exceptionnelles des seniors, et en leur permettant de vivre dans les meilleures conditions le plus longtemps possible.

Objectif : La Ville de Vernier souhaite permettre aux seniors de rester le plus longtemps possible à domicile, d'éviter la perte d'autonomie et, si nécessaire, d'accompagner leur entrée dans des structures spécifiques (EMS par exemple).

Proposition : En pérennisant, dans le cadre de l'analyse effectuée par l'UNIGE, un programme de soutien à domicile des aînés, le Conseil administratif souhaite donner les outils permettant un accompagnement de qualité des seniors.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

100 %

Description : À la suite d'une évaluation très positive réalisée par l'Université de Genève et grâce au

vote du budget 2022 par le Conseil municipal, le projet pilote *Seniors Plus* (2017-2021) a pu être pérennisé et stabilisé. Le soutien socio-administratif à domicile proposé aux seniors prouve aujourd'hui plus que jamais sa pertinence. Actuellement, plus de 150 personnes sont actuellement suivies dans ce cadre. Les demandes augmentent chaque année.

c. Renouvellement des instances participatives

Contexte : La Ville de Vernier a développé ces dernières années un ensemble d'outils de participation, que ce soient les Contrats de Quartier, le Conseil des habitants ou encore les séances d'élaboration du plan directeur communal. Le Conseil administratif estime qu'avec l'arrivée d'un nouveau quartier, ces instances sont d'autant plus importantes, mais méritent d'être renouvelées et renforcées.

Objectif : La Ville de Vernier désire que les habitants puissent s'exprimer et se faire entendre sur la vie de leur commune. Pour ce faire, les différentes assemblées doivent pouvoir prendre pleinement leur place.

Proposition : Le Conseil administratif désire refondre les instances participatives pour que chacune puisse jouer un rôle fort dans la réflexion sur le développement et la gestion de la Commune, mais également dans la mise en place de projets concrets.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

75%

Description : Plusieurs formats de « Coordinations de quartier » seront prochainement expérimentés

à l'Étang, aux Libellules et à Gordon-Bennett. L'objectif est de regrouper l'ensemble des démarches et les acteurs d'un quartier dans le cadre de rencontres annuelles dont la structure pourra varier selon les besoins. À l'Étang, des assemblées de quartier réuniront les promoteurs, propriétaires, locataires, commerçants, professionnels des institutions, associations et autres groupements.

En parallèle de ces nouveaux outils, un travail d'information sera réalisé pour mieux présenter à la population les différentes instances participatives existantes à Vernier, notamment le Conseil des habitants et les Contrats de quartiers.

d. Le sport comme outil de cohésion sociale

Contexte : La Ville de Vernier a de nombreuses installations sportives, ainsi qu'un riche tissu de clubs sportifs. Par ailleurs, le sport joue un rôle important dans nos sociétés, tout comme la culture. Cette richesse sportive doit pouvoir être exploitée au mieux afin de renforcer la cohésion sociale.

Objectif : Grâce au sport, des messages de prévention et d'information pourront être passés auprès des Verniolans, en particulier des jeunes. Plus largement, par le sport, il sera possible de rapprocher les habitants.

Proposition : Le Conseil administratif veut mettre en place un certain nombre d'événements, notamment en proposant un tournoi interquartiers (du football ouvert à toutes et tous, occasion de rencontres), qui puisse rapprocher les habitants dans un esprit sportif. Par ailleurs, plus directement, par le biais de sportifs et de clubs, des rencontres avec la population pourront être organisées.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

50%

Description: Plusieurs événements permettant à différents publics de se rencontrer autour du sport ont été mis sur pied: un cours de *GymPoussette* pour les jeunes parents, des entrainements de rugby pour les enfants et les jeunes filles et des cours de tennis pour les parents avec leurs enfants. Un terrain de football a également été mis à disposition des résidents des Tattes en vue du tournoi des réfugiés.

Le tournoi de football interquartiers prévu en 2020 a, lui, dû être annulé en raison du Covid-19. Cela a été l'occasion de revoir le projet et de l'élargir à d'autres publics. L'idée est désormais de créer un événement ludique qui rassemble autant des jeunes de divers horizons que les familles. Le tournoi de football sera ainsi intégré à une grande kermesse verniolane.

e. Une culture socialement engagée

Contexte: La Ville de Vernier, marquée par de forts défis sociaux, soutient une politique d'accès à la culture pour tous. Cela se traduit par l'encouragement aux pratiques culturelles, le développement de projets de médiation et d'espaces artistiques dans les quartiers.

Objectif: Le Conseil administratif désire renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers, tout en ouvrant les champs artistiques au public. Il souhaite également donner une chance équitable à toutes et tous d'accéder à l'offre culturelle à travers des projets concrets.

Proposition: Le Conseil administratif entend développer de nouvelles actions de médiation

culturelle tout public, avec une dimension plus participative. Ces projets permettront de créer un dialogue et des liens entre les artistes et le public, et ce dès le plus jeune âge.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

100%

Description: Lancée en 2021, *La ContreSaison* est un nouvel événement culturel estival gratuit qui se déploie à l'extérieur dans les différents quartiers de Vernier. L'enjeu est de capter un public non coutumier des salles de spectacles. Le bilan étant très positif, l'événement sera pérennisé.

Pour encourager les projets artistiques agissant sur les enjeux sociaux et favorisant la participation citoyenne, un «Fonds d'accès Culture» a également été initié en 2022. Il soutient financièrement deux à trois démarches originales par an. Les premiers projets sélectionnés se déploieront entre le printemps et l'automne 2023.

La Ville de Vernier va également mettre en place un projet pilote de «permanences d'étude». Dès la rentrée 2023, la bibliothèque de Châtelaine sera ouverte certaines heures en soirée et durant le week-end pour venir lire, faire ses devoirs ou travailler au calme.

2. CADRE DE VIE

Si la cohésion sociale apporte le lien et le soutien indispensables aux habitants, il est très important de mettre à disposition un cadre de vie, au sens large, agréable avec des activités à la hauteur d'une ville de 36'620 habitants.

a. Espace Concorde

Contexte : La Ville de Vernier a développé un programme culturel varié et de qualité reconnu au-delà des frontières communales. La saison culturelle Vernier Culture est présentée aujourd'hui à la Salle du Lignon, qui n'a pas été conçue spécifiquement pour l'accueil de spectacles d'arts vivants. Par ailleurs, le Conseil administratif est attaché au rôle que peut jouer la culture dans la cohésion sociale et auprès des jeunes.

Objectif : Faire de Concorde Espace Culture un lieu de culture ouvert sur la commune et le quartier de Châtelaine en particulier ; un lieu où la danse a une place centrale, mais où les autres formes d'art interagissent ; un lieu pour la jeunesse de Vernier ; un lieu de formation.

Proposition : Achever la construction de l'Espace pour 2023, voire 2024.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

50%

Description : Concorde Espace Culture sera un lieu de culture ouvert sur la commune et le quartier de Châtelaine. Ce nouvel équipement permettra d'offrir une programmation pluridisciplinaire accessible dans un bâtiment de grande qualité architecturale. Il accueillera entre autres la bibliothèque de Châtelaine. L'autorisation de construire est entrée en force le 3 février 2023. L'ouverture du lieu est programmée à l'automne 2026.

b. Suppression des panneaux publicitaires

Contexte : La publicité a des effets néfastes dans de nombreux domaines, en poussant à la

consommation de biens ou de produits superflus ou à externalités négatives (effets néfastes sur d'autres domaines). La Ville de Vernier a déjà banni la publicité pour les petits crédits. En outre, les panneaux occupent des surfaces qui pourraient être utilisées à d'autres fins : espace vert, espace d'échanges, etc.

Objectif : Le Conseil administratif souhaite combattre localement la surconsommation en libérant également des espaces.

Proposition : La Ville de Vernier ne renouvelera pas la concession et mettra en place des processus participatifs pour décider de la réaffectation des espaces ainsi libérés.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

50%

Description : Le règlement sur la suppression des panneaux publicitaires a été adopté par le Conseil municipal le 6 septembre 2022*. L'objectif de cette mesure est d'assurer la présence d'un nombre réduit de panneaux et de redéfinir leur usage. Le contrat avec la Société générale d'affichage (SGA) a été résilié avec effet au 30 juin 2023. Un projet d'affichage public devra être construit d'ici-là. Il s'agit pour les services communaux d'identifier les emplacements qui demeureront pour l'affichage d'intérêt public, d'évaluer les coûts d'une telle mesure (achat panneaux, travaux de génie civil, budget d'impression et entretien des affiches) et de développer un concept d'exploitation des campagnes d'affichages publiques.

** Si le référendum dirigé contre le règlement n'a pas abouti, celui-ci fait l'objet d'un recours à l'heure où nous mettons sous presse.*

c. Événements sportifs

Contexte : La Ville de Vernier accueille plusieurs manifestations sportives tout au long de l'année.

Objectif : Le Conseil administratif souhaite développer les événements sportifs sur la commune, qu'ils soient amateurs ou professionnels, afin de promouvoir la pratique sportive sur la Ville de Vernier, et à travers elle la promotion de la santé par le sport.

Proposition : Pérenniser les événements existants et d'en saisir les opportunités d'en organiser ou accueillir d'autres.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

75%

Description : La Ville de Vernier a initié plusieurs nouveaux événements sportifs depuis le début de la législature. On pense notamment au *Wake Up and Run* avec sa course à pied matinale ainsi qu'à *CinéPiscine* et ses projections à visionner depuis le bassin. Diverses animations originales ont également eu lieu à la piscine du Lignon durant l'été.

Ces deux prochaines années, la vie sportive communale sera en outre marquée par des manifestations cyclistes d'envergure. Le 17 septembre, Vernier accueillera le départ de la 3^e étape du *Tour de Romandie Féminin 2023*. Cette première expérience sera bénéfique en vue de l'édition masculine le 28 avril 2024. Vernier sera cette fois l'hôte du départ mais aussi l'arrivée de l'étape.

d. Îlotage

Contexte : La Police municipale assure une présence de proximité au quotidien auprès de

la population. Parallèlement, la Police cantonale tend à diminuer la présence de ses îlotiers sur le terrain.

Objectif : Le Conseil administratif désire développer la présence d'îlotiers auprès des habitants et des commerçants afin de renforcer la sécurité.

Proposition : Le temps dédié à l'îlotage sera progressivement augmenté, pour que chaque quartier ait un répondant connu et reconnu à même de faire le suivi au quotidien.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

100%

Description : L'îlotage, au-delà de l'implémentation de policier référent dans chaque quartier, est un concept d'engagement des ressources humaines favorisant le lien avec les habitants. Les cinq secteurs de la Ville de Vernier sont découpés en 25 sous-secteurs statistiques selon le système d'information du territoire à Genève.

À ce jour, un policier municipal est référent d'un ou plusieurs de ces sous-secteurs et en mesure de remplacer le référent d'un îlot voisin pour pallier les absences ponctuelles. Notre organisation opérationnelle et les actions quotidiennes sont déployées par sous-secteurs. Ceci a permis d'optimiser notre couverture du territoire et de renforcer notre prise en charge des quartiers.

e. Espace public

Contexte : Si l'espace public ou accessible au public trouve souvent une fonction, trop de lieux n'ont pas de rôle spécifique, donnant l'impression d'un certain «abandon». Des espaces publics

de qualité sont pourtant vitaux pour le bien-vivre ensemble.

Objectif: Le Conseil administratif souhaite revaloriser les espaces publics délaissés en favorisant les usages multiples répondant aux besoins de la population.

Proposition: La Ville de Vernier doit requalifier les espaces publics en collaboration avec les habitants, pour en faire des endroits agréables qui favorisent les rencontres.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

30%

Description: En matière d'aménagement, il faut compter sur le long terme. La Ville de Vernier s'est engagée avec le Canton à transformer les grands axes de la commune qui représentent aujourd'hui des barrières entre les quartiers en des espaces de qualité, notamment pour les piétons. Des travaux ont déjà été réalisés à la route de Peney. D'autres sont à l'étude concernant l'avenue de l'Ain, l'avenue de Châtelaine, la route de Vernier, la route du Nant-d'Avril, l'avenue du Pailly et l'avenue Louis-Casaï. Les efforts portent également sur des routes et des chemins de Vernier aujourd'hui sous-équipés ou peu soignés, comme les chemins du Croissant, de l'Étang ou encore de Champs-Prevost, le long desquels transitera la future voie verte d'agglomération rive droite.

f. Lutte contre les nuisances

Contexte: Bruit routier et aéroportuaire, présence des pétroliers, pollution de l'air, les Verniolans souffrent de trop nombreuses nuisances.

Objectif: Même si les compétences communales sont faibles en la matière, le Conseil administratif s'engage à défendre chaque fois que cela est possible les habitants contre les nuisances.

Proposition: La lutte contre les nuisances doit se poursuivre partout où l'occasion se présente : au sein de l'ATCR (Association transfrontalière des communes riveraines de l'Aéroport) contre les nuisances de l'aéroport, lutte contre le report de trafic sur notre commune, et lutte pour le respect des normes sur le bruit routier.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

50%

Description: Au niveau du bruit routier, diverses demandes de modération de vitesse formulées par Vernier ont été soutenues par le Canton.

Membre de l'ATCR, Vernier poursuit également son combat contre les nuisances induites par le trafic aérien. Début 2023, un recours contre le nouveau règlement d'exploitation de l'Aéroport de Genève prévoyant une hausse globale du nombre de vols de 18 % à l'horizon 2030 a été déposé auprès du Tribunal administratif fédéral.

Concernant la pollution de l'air, Vernier a obtenu du Canton la pose de trois capteurs supplémentaires de NO₂ sur son territoire. Une station mobile enregistrant l'ensemble des polluants atmosphériques sera également installée en juin 2023 pour une année au minimum. Les données de cette station seront accessibles en temps réel à toute la population.

3. ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

La pandémie de COVID-19 a démontré, s'il était nécessaire, que l'existence d'un tissu économique et productif local était essentiel. Par ailleurs, tant au niveau de l'emploi, de l'environnement, que des finances publiques, de petites et moyennes entreprises bien implantées, tissant des liens entre elles et avec la Commune, sont un atout important.

a. Développement cluster PME

Contexte : La Ville de Vernier encourage l'implantation et l'accompagnement des entreprises basées sur le territoire communal. La possibilité pour elles d'établir des liens interentreprises est particulièrement importante. Grâce à cela, elles peuvent développer des synergies tout en créant de l'emploi sur la commune.

Objectif : Avec la mise en droit de superficie de la parcelle dite de « Montfleury », le Conseil administratif cherche à concrétiser la création d'un vrai cluster de PME grâce à des développeurs.

Proposition : Grâce aux accords trouvés et un suivi du projet, le Conseil administratif désire encourager l'implantation de PME dynamiques sur le site de « Montfleury », créant des synergies et des projets favorables à l'emploi local.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

25%

Description : La Ville de Vernier suit de près l'évolution du projet *Quarz'UP*, choisi pour la valorisation du site de Montfleury. Celui-ci a franchi, début 2023, une étape importante de son développement,

à savoir l'obtention des autorisations de construire pour l'ensemble des bâtiments projetés.

En parallèle de l'ouverture prochaine du chantier, la Commune sera particulièrement attentive à la commercialisation des divers locaux et au choix des petites et moyennes entreprises qui devraient s'y installer d'ici deux à trois ans.

b. Formation en codage

Contexte : Notre société requiert de plus en plus de compétences en programmation et en codage. Des connaissances dans ce domaine, combinées à une approche entrepreneuriale, offrent des perspectives à de nombreux jeunes et aux personnes en réinsertion professionnelle.

Objectif : La Ville de Vernier créerait un espace d'apprentissage en codage et d'accompagnement entrepreneurial pour former des jeunes et des personnes de plus de 50 ans en recherche d'emploi ou de leur voie.

Proposition : Le Conseil administratif souhaite s'inspirer de *Molengeek* à Bruxelles pour développer un véritable lieu d'apprentissage et d'émergence d'entreprises.



État du projet

Projet engagé : Non

Description : Lors de sa prise de fonction en 2020, le Conseil administratif avait formulé la volonté de mettre en place des formations en codage informatique pour les jeunes et les personnes de plus de 50 ans en recherche d'emploi. L'idée reposait sur une expérience pilote menée à Bruxelles qui avait apporté des résultats encourageants.

Si le Conseil administratif reste convaincu de l'intérêt de la démarche, le projet ne verra vraisemblablement pas le jour d'ici 2025. D'autres projets sociaux plus proches de la réalité de Vernier et qui relèvent davantage des compétences communales ont été jugés prioritaires.

c. Développement de l'aide aux entreprises

Contexte : La Ville de Vernier emploie un délégué aux entreprises qui permet d'accompagner les entreprises tout en créant des partenariats, afin d'offrir des opportunités, en particulier de stages, pour les Verniolans.

Objectif : Le Conseil administratif souhaite améliorer encore l'accompagnement aux entreprises et multiplier les opportunités pour les Verniolans.

Proposition : La cellule déléguée aux entreprises sera renforcée et travaillera en collaboration avec les autres services afin d'offrir la meilleure prestation aux sociétés verniolanes.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

75%

Description : En juin 2020, l'unité des relations économiques a été renforcée par une augmentation de la dotation en personnel administratif ainsi qu'un repositionnement au sein de l'administration. Ces mesures ont contribué à améliorer la qualité du traitement des demandes des entreprises ainsi que la collaboration avec les autres services. Régulièrement, des opportunités d'insertion professionnelle sont identifiées dans ce cadre.

En raison de la crise du Covid-19 et du nouveau cadre légal en matière de salaire minimum, elles ont été moins nombreuses à pouvoir se concrétiser cette dernière année.

Les petits déjeuners des entreprises ont pu reprendre en septembre 2022, après une interruption de plus de deux ans due à la pandémie.

d. Économie circulaire

Contexte : Le potentiel d'innovation qu'offre l'économie circulaire est considérable. Les symbioses industrielles – ou au sens plus large les collaborations interentreprises – sont un levier pour développer une économie qui produit mieux et avec une empreinte environnementale moindre.

Objectif : Vernier possède de nombreux atouts pour développer les collaborations, en particulier afin de donner une deuxième vie aux déchets des entreprises.

Proposition : Le Conseil administratif souhaite favoriser la collaboration interentreprises, l'implantation et la création de « start up » résilientes, afin d'accompagner la mise en place de circuits courts pour limiter l'empreinte environnementale.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

40%

Description : Depuis la fin de 2021, la Ville de Vernier participe aux réflexions et à l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une ressourcerie avec les Services industriels de Genève (SIG).

Les SIG ont par ailleurs proposé à Vernier de s'inscrire en avant-première, en tant que commune genevoise pilote, à la plateforme d'échanges d'objets SIG-éco21 «Re-sources» lancée en 2023 et ouverte aux entreprises, associations et municipalités.

Enfin, Vernier a signé en 2022 une convention de partenariat avec la Ville de Genève et la section genevoise de la Fédération romande des consommateurs (FRC) pour les projets *Ge-repare* et *Ge-reutilise*. Ces derniers s'inscrivent dans une perspective de consommation durable et d'économie circulaire.

4. LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS

Le réchauffement climatique a et aura un impact important sur nos sociétés: étés caniculaires, fonte des glaciers, disparition de certaines espèces, etc. Il est encore temps, même au niveau local, de participer à la limitation de cette augmentation des températures, mais aussi de s'adapter à ces modifications. Vernier veut s'inspirer du *Plan climat cantonal*, qui vise une réduction de 60 % de nos émissions de CO₂ en 2030.

a. Commune Zéro déchet

Contexte : De nombreuses collectivités publiques se sont déjà engagées dans une démarche « Zéro déchet ». Celle-ci consiste en une gestion des déchets basée sur le principe des « 5 R » : réduction, réutilisation, réparation, récupération, recyclage.

Objectif : Le Conseil administratif souhaite réduire sensiblement le volume de ses déchets incinérables, en appliquant le principe des « 5 R ».

Proposition : Des actions de prévention à domicile (comme cela a pu être fait pour l'éclairage), de sensibilisation des enfants à l'école, de réaménagement des points de collecte, le tout combiné à la réutilisation ou la réparation d'objets, et à une amélioration des filières de traitement des déchets dans les limites des compétences communales, devront mener à une réduction du volume des ordures ménagères.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

40 %

Description : La Ville de Vernier a entrepris de nombreuses démarches pour encourager le tri des déchets et lutter contre les dépôts sauvages. Outre l'installation de 248 nouvelles corbeilles de rues et de douze écopoints aux Avanchets, une déchetterie mobile pour les encombrants prend place un samedi sur deux au Lignon depuis septembre 2022.

Le nombre d'employés assermentés chargés de la chasse aux dépôts sauvages d'ordures est également passé d'un à dix. Les amendes administratives pour littering ont ainsi été multipliées par 8.

La Commune a par ailleurs initié diverses actions de sensibilisation. Tous ces efforts ont porté leurs fruits : entre la fin de 2020 et la fin de 2022, la quantité d'ordure ménagère par habitant a baissé de plus de 8 %. Chaque habitant a ainsi réduit de 18 kg/an les déchets jetés dans le sac noir. Cela représente 670 tonnes de déchets en moins incinérés aux Cheneviers.

b. Lutte contre les îlots de chaleur

Contexte : Les épisodes caniculaires risquent de se multiplier parallèlement à une augmentation

des températures moyennes. L'impact sur la santé, en particulier des plus vulnérables, sera problématique. La présence de lieux de fraîcheurs ajoutée à la diminution des îlots de chaleur, souvent fortement minéralisés, peut être un moyen de diminuer les risques pour la santé.

Objectif: Le Conseil administratif souhaite combattre les îlots de chaleur et développer des endroits rafraîchis.

Proposition: Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les îlots de chaleur et les possibilités de les diminuer, et par quel moyen. Le plantage de végétation ou l'utilisation de matériaux moins réfléchissants en sont les leviers prioritaires.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

30%

Description: Pour augmenter le taux de canopée sur le territoire communal, de nombreuses plantations ont été réalisées, en particulier dans le nouveau quartier de l'Étang (269 arbres et près de 4'000 arbustes), mais également sur la place du Lignon (19 arbres) et le long de la route de Peney (19 arbres). Le service des espaces verts a également décidé de tailler au minimum certains platanes afin d'augmenter l'ombrage de ces arbres.

Parmi les actions notables de ce début de législation, il faut également relever l'inauguration de la première pépinière urbaine du Canton dans le parc de Crozet en 2021, ou encore l'installation de deux « micro-oasis » durant l'été 2022.

À terme, l'élaboration d'une stratégie d'arborisation communale permettra de préciser l'action de Vernier dans ce domaine.

c. Diminution et modulation de l'éclairage public

Contexte: Si l'éclairage public a un rôle à jouer dans l'espace public (sécurité routière et plus largement sentiment de sécurité), la consommation induite et son impact sur la faune ne sont pas négligeables.

Objectif: Le Conseil administratif souhaite diminuer la consommation d'énergie liée à l'éclairage public et limiter son impact sur la faune.

Proposition: Grâce à des projets pilotes d'extinction nocturne ou de modulation, la Ville de Vernier pourra se doter d'un réseau d'éclairage public raisonné et raisonnable.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

90%

Description: Depuis janvier 2021, Vernier mène un projet pilote d'extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h intitulé *Vernier rallume les étoiles*. L'objectif est de réduire la consommation énergétique, de favoriser la biodiversité et d'augmenter la qualité de vie des habitants en réduisant la pollution lumineuse. Testé d'abord dans quatre secteurs de la commune, le projet a été étendu en 2023 à trois nouveaux quartiers sur la base des retours encourageants de la population. Avec le déploiement de cette nouvelle étape, 80 % des zones bâties seront plongées dans le noir, selon des horaires d'extinction débutant à 22h pour les zones industrielles, à 1h pour les zones résidentielles, et ce jusqu'à 5h du matin.

La Ville de Vernier participe également à *La Nuit est belle!*, un évènement organisé par le Grand Genève une nuit de septembre depuis 2020.

d. Mobilité douce

Contexte : Nos routes sont saturées, les transports publics ne suffisent pas. Or, le potentiel du vélo n'est pas exploité à son plein, au regard de la situation de la Ville de Vernier, de son urbanisme et de sa topographie.

Objectif : Le Conseil administratif souhaite développer l'usage du vélo à travers une politique active.

Proposition : Le développement de l'usage du vélo passe par des interventions multiples : extension des aménagements cyclables, amélioration du stationnement public et privé, encouragement à l'acquisition de vélos, déploiement du réseau VLS, facilitation des réparations, accompagnement de l'apprentissage à tout âge.



État du projet

Projet engagé : Oui

Degré de réalisation :

50%

Description : La promotion de la mobilité douce se décline en de multiples actions. Outre les diverses subventions accordées par le fonds communal de la mobilité, Vernier a organisé une bourse aux vélos, un atelier de réparation mobile, une *Action lumière* pour sensibiliser les cyclistes à l'importance d'être bien visibles dans la circulation. Des cours « vélo famille » animés par Pro Vélo en coordination avec les associations de parents d'élèves ont également été proposés dans divers quartiers de la commune.

Le réseau de vélos en libre-service genevois VéloPartage compte par ailleurs 17 stations supplémentaires activées en 2022 à Vernier et un vélocargo électrique est désormais louable à l'Étang.

Concernant le développement des infrastructures, Vernier est particulièrement active dans des projets pilotés par le Canton dont la mise en œuvre est prévue entre 2025 et 2027.

V. NOUVEAUX PROJETS

Parallèlement à la poursuite des actions déjà initiées, l'Exécutif verniolan envisage d'ores et déjà trois nouveaux projets réalisables d'ici la fin de la législature. Ces intentions 2023-2025 ont été rédigées selon le modèle du programme de législature. Chaque engagement comprend des éléments de contexte, un objectif et une proposition.

a. Offre culturelle pour le très jeune public

Contexte : Le Conseil administratif s'est engagé pour une politique culturelle pensée pour toutes et tous avec une attention particulière pour les familles (saison culturelle famille, accueils scolaires, accès culture). Convaincu par la nécessité d'ouvrir la pratique culturelle dès le plus jeune âge, il s'agit d'enrichir l'offre peu développée en faveur du très jeune public.

Objectif : Sensibiliser à la pratique culturelle et enrichir l'offre famille développée ces dernières années autour d'évènements et d'animations pensés plus particulièrement pour le très jeune public (2 -6 ans).

Proposition : Le Conseil administratif propose de développer un programme spécifique

« mini saison » composé d'animations pensées pour le très jeune public.

b. Développement de l'agriculture urbaine

Contexte : Vernier est une ville avec de nombreux jardins, jardins privés bien sûr, mais aussi jardins familiaux dont Vernier est la capitale cantonale. Derniers arrivés, les potagers urbains complètent ce réseau vert. Ils prennent place au pied des immeubles, dans des bacs ou sur des toits ; ils peuvent être privatifs ou collectifs. La demande n'est pourtant pas encore satisfaite.

Objectif : Pour favoriser les échanges entre voisins, les circuits courts et l'agriculture urbaine, le conseil administratif souhaite développer les potagers en milieu urbain, privés et publics, éphémères ou pérennes, ainsi que les collaborations avec les exploitants locaux.

Proposition : Identifier les lieux susceptibles d'accueillir des expériences d'agriculture urbaine, mettre en place les collaborations pour les installer et les exploiter, développer la sensibilisation à la consommation locale et durable.

c. Un accueil estival et créatif pour les tout-petits

Contexte : Il existe des centres aérés et d'autres activités pour les enfants en âge scolaire. Pourtant, pour les tout-petits, peu de solutions existent pendant les vacances d'été.

Objectif : À l'image des centres aérés pour les plus grands, il serait possible d'offrir des accueils de qualité, proposant des activités adaptées aux enfants en âge préscolaire de la Ville de Vernier pendant l'été. Au-delà de solutions pour permettre

aux parents de combiner vie professionnelle et vie privée, il est important de proposer des alternatives créatives prenant en compte les besoins spécifiques des tout-petits.

Proposition : Le Conseil administratif propose de mettre en place, dès l'été 2024, sous forme de projet limité dans un premier temps, deux semaines d'accueil estival et créatif destiné aux enfants en âge préscolaire de la Ville de Vernier.

CONCLUSION

Les crises importantes qui affectent notre société (Covid-19, énergie, guerre, climat) ont conduit à l'accélération d'une prise de conscience des fragilités de notre mode de développement. Pour y faire face, des remises en question profondes de notre mode de vie semblent nécessaires. Nous devons certainement renouer avec des éléments de sécurité en matière d'approvisionnement et penser autrement la conciliation entre le travail et la vie privée, ainsi que notre rapport aux autres. Le moment est venu de privilégier les circuits courts et les solidarités locales, tout en évitant le piège de la fermeture.

Dans cette perspective, l'échelon communal a son rôle à jouer. La proximité de l'administration verniolane avec la population lui permet en outre d'être en prise directe avec les nouveaux besoins des habitants et d'adapter ses prestations en conséquence.

Pour que cet échelon vive, il faut que les communes soient prises au sérieux. Pour une ville comme Vernier, qui est devenue la 5^e municipalité de Suisse romande, cela signifie notamment que

les moyens financiers soient garantis. L'évolution de la Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPF) est ainsi essentielle, comme le maintien de la taxe professionnelle communale (TPC).

Le Conseil administratif se montre confiant et déterminé à relever les nouveaux défis auxquels la Ville de Vernier est confrontée. Il entend mener cette deuxième moitié de législature dans le respect de ses principes d'accessibilité, de transparence et de proximité qui l'ont guidé jusqu'à maintenant.

Plus que jamais la diversité de notre ville est une force et une richesse qui font de Vernier cette ville pas commune.